

Bibliothèque de l'Information grammaticale

FRANÇOISE MADRAY-LESIGNE

et

JEANNINE RICHARD-ZAPPELLA

LUCIEN TESNIÈRE  
AUJOURD'HUI

Actes du Colloque International  
C.N.R.S. URA 1164 - Université de Rouen  
16 - 17 - 18 Novembre 1992



ÉDITIONS PEETERS  
B-3000 LOUVAIN - B.P. 41

---

SOCIÉTÉ pour l'INFORMATION GRAMMATICALE, 1, rue Victor-Cousin, 75005 Paris

Paris, 1995

## SOMMAIRE

<b>Préface</b> : Françoise Madray-Lesigne, Jeannine Richard-Zappella	5
<b>Introduction</b> : Ronald W. Langacker, Structural syntax: the view from cognitive grammar	13
<b>1. L'environnement scientifique de Tesnière: héritages et ruptures</b>	<b>41</b>
<b>Jean Fourquet</b> , Tesnière le libérateur	43
<b>Jacques Cortès, Franck Sainte-Martine</b> , Lucien Tesnière linguiste et didacticien des langues	47
<b>Michel Arrivé</b> , Tesnière lecteur de Damourette et Pichon et de Benveniste	53
<b>Charles de Lamberterie</b> , Tesnière et la linguistique historique	61
<b>Françoise Madray-Lesigne</b> , Tesnière à travers sa correspondance	69
<b>André Rousseau</b> , Le graphe de Tesnière: origines et originalité	75
<b>Teddy Arnavielle</b> , Lucien Tesnière à Montpellier	83
<b>Gerhard Helbig</b> , Was heisst Tesnière aus heutiger Sicht ?	87
<b>2. Syntaxe et structure: clé de voûte du système</b>	<b>91</b>
<b>2.1. La connexion: Enjeux épistémologiques du modèle tesnien</b>	<b>91</b>
<b>Charles J. Fillmore</b> , Constituency vs dependency	93
<b>Jean Petitot</b> , Approche morphodynamique de l'iconicité des stemmas	105
<b>Blanche-Noëlle Grunig</b> , Instabilité et mutation de la dépendance	113
<b>Henri Portine</b> , Ordre structural et ordre linéaire chez Tesnière	119
<b>Didier Samain</b> , Le graphe et l'icone	129
<b>Laurent Gosselin</b> , Connexion structurale et incidence sémantique : le cas des circonstants	137
<b>Thierry Bulot, Nicolas Tsekos</b> , Représentation des rapports de dépendance pour une interface langagière	143
<b>2.2. L'actancialité en question</b>	<b>149</b>
<b>Gilbert Lazard</b> , La définition des actants	151
<b>Robert Lafont</b> , Le spectacle linguistique : concept ou métaphore ?	159
<b>Alain Lemaréchal</b> , Actants ou arguments ?	165
<b>Jack Feuillet</b> , Actants et circonstants : quelques problèmes de définition	175

PETER KOCH & THOMAS KREFELD

## LA TRANSLATION : ILLUSIONS PERDUES\*

La translation – nous le savons tous – est l'un des piliers de la « syntaxe structurale » de Lucien Tesnière [chap. 151-271]\*\*. Mais au contraire du concept de valence, le concept de translation n'a pas suscité l'intérêt d'un grand nombre de linguistes. Ce n'est que depuis quelques années que nous assistons – peut-être – à une redécouverte du concept de translation <sup>(1)</sup>.

Commençons par deux constatations :

1. Tesnière est convaincu que la translation est un mécanisme *fondamental*, un principe *unitaire*, soujacent à une multitude de phénomènes « qui, sous la diversité de leur apparence morphologique, sont de même nature syntaxique » [chap. 151, § 5].
2. Tesnière lui-même distingue deux opérations qui entrent en jeu, quand nous avons affaire à une translation : « La première est le *changement de catégorie* qui constitue la translation. Elle commande la seconde. La seconde est le *changement de fonction* qui en résulte [...] » [chap. 152, § 7].

Vérifions ceci d'abord pour la *translation du premier degré* (1.) et ensuite pour la *translation du second degré* (2.).

### 1. LA TRANSLATION DU PREMIER DEGRÉ

Nous partons des exemples (1)-(5) qui, selon l'analyse de Tesnière, comporteraient tous des translations du premier degré :

- |   |       |
|---|-------|
| (1) la messe du dimanche                                  | O > A |
| (2) une promenade fréquentée énormément par les touristes | I > A |
| (3) une promenade extrêmement fréquentée                  | I > A |
| (4) On entend sa respiration bruyante                     | I > O |
| (5) Il écrit très lisiblement                             | A > E |

L'examen comparatif de ces types de « translations » soulève un certain nombre de questions.

403  
?

Première question (i) : y a-t-il dans tous ces cas *changement de catégorie* ? Le Tableau 1 (v. *infra*) nous montre que les exemples (2), (3), (4) et (5) ne posent pas de problèmes. Nous observons effectivement, dans tous ces cas, le passage morphologique d'une espèce de mot à une autre. Mais il en est tout autrement dans le cas de notre exemple (1) *du dimanche*, où le changement de catégorie (dont parlerait Tesnière) n'a pas de base morphologique observable. Postuler un changement de catégorie dans un tel cas, cela revient à accepter une espèce de « transsubstantiation » linguistique.

On se demande s'il ne faut pas écarter du problème de la translation les constructions du type (1) qui ne présentent pas de changement de catégorie objectivement observable. Ce sont, au fond, des contraintes descriptives qui amènent Tesnière à y appliquer le concept de translation : le modèle de sa syntaxe structurale se base essentiellement sur les catégories syntaxiques (I, O, A, E). Chaque catégorie a un *potentiel connexionnel* limité *a priori* : une catégorie donnée ne peut dépendre que d'une autre catégorie donnée, et elle ne peut régir que certaines autres catégories bien définies :

(6)	potentiel connexionnel	supérieur	χ
		inférieur	ψ
			ω

Supposons que ψ correspond au substantif (O) : dans ce cas χ = verbe (I) et ω = adjectif (A). On peut donc se demander quels sont, pour chaque catégorie, le *potentiel connexionnel supérieur* (possibilité de ψ de dépendre de χ) et le *potentiel connexionnel inférieur* (possibilité de χ de régir ω). On notera p. ex. que pour la catégorie du verbe, ψ = I et ω = soit O, soit E, mais il n'existe pas de χ (v. *infra*).

Richard Baum résume les potentiels connexionnels supérieurs et inférieurs des quatre catégories syntaxiques de Tesnière par le schéma suivant (2) :

(7)	I
	O
	A
	E
	E

Dans un modèle syntaxique distributionnel, une construction du type (1) *la messe du dimanche* ne poserait pas de problèmes dans la mesure où *du dimanche* a simplement la même distribution que certains adjectifs (p. ex. *dominical(e)*). Par rapport au schéma des catégories « connectables » selon Tesnière (cf. (7)), ce cas comporte, par contre, une « incompatibilité connexionnelle » (3) concernant le potentiel connexionnel supérieur du substantif subordonné (O = *dimanche*) qui ne prévoit pas de régissant de la même catégorie (en l'occurrence : O = *messe*). Etant donné que Tesnière ne sépare pas catégories et fonctions syntaxiques, il se voit obligé

de recourir au subterfuge du changement de catégorie pour expliquer le changement du potentiel connexionnel supérieur. Or, en réalité, nous n'avons affaire, dans le cas (1), qu'à un changement de fonction qui se traduit par un changement du potentiel connexionnel supérieur.

Voilà donc notre deuxième question (ii) : y a-t-il, dans tous nos exemples (1)-(5), changement de fonction en tant que *changement du potentiel connexionnel supérieur* ? Il est intéressant de noter que c'est, là, justement le seul critère commun, à tous les cas de translation selon Tesnière. Mais comme le montre notre Tab. 1, c'est un critère beaucoup trop large puisqu'il n'implique pas automatiquement le critère du changement de catégorie (i) (4). Il ne nous reste donc que les types (2), (3), (4) et (5).

Tableau 1

	(i) changement de catégorie ?	(ii) changement de f	(iii) changement du pot. conn. inf. ?	(iv) dès le début	
(1)	-	+	-	∅	<i>(du dimanche)</i>
(2)	+	+	-	∅	<i>(fréquenté(e))</i>
(3)	+	+	+	-	<i>(fréquenté(e))</i>
(4)	+	+	+	+	<i>(respiration)</i>
(5)	+	+	∅	∅	<i>(lisiblement)</i>

Reprenons maintenant le problème du potentiel connexionnel inférieur et posons la troisième question (iii) : y a-t-il *changement du potentiel connexionnel inférieur* dans tous nos exemples (2)-(5) ?

Ce critère ne s'applique pas, par définition, à notre type (5), le passage d'un adjectif à un adverbe, puisque le potentiel connexionnel inférieur de ces deux catégories est identique : elles ne régissent que la catégorie de l'adverbe (cf. (7)). Nous verrons par la suite que l'on a besoin d'autres critères pour en juger.

Il ne nous reste donc, pour l'instant, que les types (2), (3) et (4). Regardons de plus près l'exemple (2). Le participe *fréquenté(e)* a le potentiel connexionnel inférieur d'un verbe : il régit un actant, c'est-à-dire un substantif (*touristes*) et un adverbe typiquement ad-verbal (*énormément*). Il n'y a donc pas de changement du potentiel connexionnel inférieur.

Regardons, par contre, l'exemple (3) : ici, *fréquenté(e)* est un adjectif verbal qui a le potentiel connexionnel inférieur d'un adjectif. Il régit un adverbe typiquement ad-adjectival (*extrêmement*).

De même, *respiration* dans notre exemple (4) est un vrai substantif du point de vue de son potentiel connexionnel inférieur : il régit l'adjectif *bruyant(e)*.

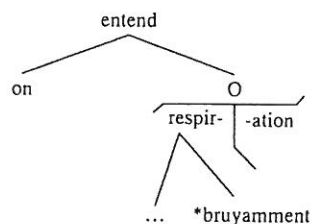
Or, il est évident qu'il y a contradiction entre ce changement du potentiel connexionnel inférieur et le concept de translation tel que Tesnière l'a élaboré, car la translation implique une différence connexionnelle entre le transféré et le transférende qui, par définition, garde son potentiel connexionnel inférieur (c'est pourquoi Tesnière parle de « nucléus mixtes » [chap. 157, § 14], quand il y a translation).

Bien sûr, Tesnière a vu lui-même le problème que posent nos types (3) et (4) ; mais pour lui, c'est un problème purement diachronique, d'où la différence entre *translations vivantes* telles que (2) et *translations figées* telles que (3) et (4) [chap. 158 ; 159 ; 200]. Dans une perspective strictement synchronique, nos types (3) et (4) ne comptent donc plus parmi les translations puisqu'ils comportent également un changement du potentiel connexionnel inférieur.

Mais même dans une perspective panchronique, on ne saurait accepter le concept trop « impérialiste » de translation que nous propose Tesnière en soutenant que « la dérivation » est « une translation figée » [chap. 174, § 1]. Si nous définissons les translations figées comme des translations dont le transférendé a subi, à un moment donné, un changement du potentiel connexionnel inférieur, il faut évidemment se demander – et c'est, là, notre quatrième question (iv) – *si toutes les dérivations sont vraiment des translations* dont le transférendé a subi, après coup, un changement du potentiel connexionnel inférieur. N'existerait-il pas des cas de dérivations qui servent, justement, à changer le potentiel connexionnel inférieur, et cela dès le moment de leur formation (cf. Tab. 1, (iv) : « dès le début ? »).

Notre exemple *respiration* (4) est effectivement une dérivation de ce dernier type. Il est absolument inconcevable qu'au cours de l'histoire du français (et même du latin), les sujets parlants se soient jamais trouvés face à la possibilité symbolisée dans notre stemma (8) où *respir-* apparaît comme un transférendé qui maintient son potentiel connexionnel inférieur typiquement verbal (en régissant p. ex. un adverbe du type *bruyamment*) :

(8)



Il faut bien dire que ceci n'est pas du tout un cas isolé, comme l'a démontré Alain Lemaréchal (5). Il s'ensuit que nous ne pouvons en aucun cas assimiler notre type (4) à la translation (figée) du premier degré. Il ne nous reste donc que le type (2) *fréquenté(e)* et – si l'on accepte la perspective diachronique – le type (3) *fréquenté(e)*. Au niveau strictement synchronique, le domaine de la translation du premier degré se limite même à notre type (2), le seul type qui, selon le Tableau 1, se définisse par :

- (i) un changement de catégorie,
- (ii) un changement de fonction, c'est-à-dire du potentiel connexionnel supérieur,
- (iii) le maintien du potentiel connexionnel inférieur (6).

Le domaine de la translation du premier degré se réduit donc considérablement par rapport à ce que Tesnière avait cru montrer. Pour se persuader du rétrécissement

que subit le concept de translation du premier degré, il suffit de regarder le Tableau 2 :

Tableau 2

>	I	O	A	E
I		(2) (il fréquente > fréquenter	(2) (il) fréquente > fréquenté	(2) (il) fréquente > en fréquentant
		(4) (il) respire > respiration	(4) (il) mange > mangeable	(4) ital. tasta (de tastare) > tastoni (7)
O	(4) climat > il climatise		(4) ami > amical	(4) diable > diablement
A	(4) rouge > il rougit	(4) grand > grandeur		(5) lisible > lisiblement
E	∅	(4) bien > [le] bien	(4) bien > [un homme] bien	

Dans ce tableau, nous trouvons toutes les possibilités (théoriques) d'une translation du premier degré d'après Tesnière. Sur la marge gauche, on voit les quatre catégories de départ (c'est-à-dire de transférendes) : I, O, A, E. En haut (de gauche à droite), les quatre catégories d'arrivée (c'est-à-dire de transférés) : I, O, A, E.

Regardons de plus près où se retrouvent, respectivement, nos types (2) et (4) ainsi que le type (5) dont nous voulions reparler. Il saute aux yeux que la quasi-totalité des translations du premier degré « ancien régime » correspond à des dérivations du type (4) qu'il serait raisonnable d'exclure du domaine de la translation, comme nous l'avons vu. Les vraies translations du type (2), c'est-à-dire les translations du premier degré « nouveau régime », ne concernent que certaines formes déverbales :

- l'*infinitif* (type *fréquenter*) qui a un potentiel connexionnel supérieur substantival (8) et un potentiel connexionnel inférieur verbal ;
- les *participes* (types *fréquenté(e)* et *fréquentant* (invariable)) qui ont un potentiel connexionnel supérieur adjectival et un potentiel connexionnel inférieur verbal ;
- le *gérondif* (type *en fréquentant*) qui a un potentiel connexionnel supérieur adverbial et un potentiel connexionnel inférieur verbal.

Il faut en conclure que la translation du premier degré nouveau régime est une particularité morphosyntaxique réservée au *verbe* en tant que catégorie de départ. En d'autres mots : il n'y a que le verbe qui prévienne systématiquement une formation *morphologique* destinée à *changer la fonction syntaxique* du lexème tout en *maintenant son potentiel connexionnel inférieur*.

Ceci n'a rien d'étonnant. En tant que nœud central de la structure de la phrase, le verbe n'a pas de potentiel connexionnel supérieur (v. supra (6) et (7)). Il s'y ajoute que, grâce à la valence et à la diversité des circonstants possibles, le verbe dispose d'un potentiel connexionnel inférieur particulièrement riche. Il est donc tout à fait logique que les langues développent des mécanismes morphosyntaxiques de transla-

tion du premier degré, qui contribuent à augmenter la complexité syntaxique de la phrase en permettant au verbe de dépendre d'une autre catégorie de mots et en maintenant son potentiel connexionnel inférieur multiple<sup>(9)</sup>.

Mais que faire de notre exemple (5), l'adverbe (type *lisiblement*) que Tesnière considère comme une translation A > E [chap. 205] et qui se retrouve dans la case correspondante du Tableau 2 ? La topologie du Tableau 2 confirme que tout nous invite à assimiler l'adverbe en *-ment* à notre type (4), c'est-à-dire à la dérivation que nous avons exclu de la translation du premier degré<sup>(10)</sup>.

## 2. La translation du second degré

Nous avons vu que la translation du premier degré nouveau régime est réservée au verbe. C'est grâce à elle que le verbe acquiert un potentiel connexionnel supérieur qui lui permet d'accéder à un niveau connexionnel<sup>(11)</sup> inférieur (en tant qu'actant, épithète ou circonstant).

Or, il existe encore un autre procédé qui permet au verbe de passer à un niveau connexionnel inférieur. C'est justement la translation du second degré selon la théorie de Tesnière. Tesnière lui-même la définit de telle sorte qu'elle ne s'applique qu'à la catégorie du verbe. Toute translation du second degré consiste à faire passer un verbe accompagné de ses subordonnés à un niveau connexionnel inférieur pour prendre la place d'un actant, d'un épithète ou d'un circonstant. Dans la phrase (9) p. ex., l'ensemble formé par le verbe *travailler* et ses subordonnés (prime actant *tu*, circonstant *trop*) remplit la fonction d'un second actant par rapport à *dit* ; il s'agit d'une complétive :

(9) Il dit *que tu travailles trop*.

Ceci dit, plusieurs questions se posent :

- Quelles sont exactement les spécificités de la translation du second degré ?
- Quelle est la différence entre une translation du second degré du type (9) et une nominalisation du type (10) (v. *infra*) ?
- Les translations du second degré sont-elles des translations au même titre que les translations du premier degré nouveau régime ?

Partons de l'exemple suivant :

(10) *Après l'arrivée de mon frère, il a commencé à pleuvoir.*

Le mot *arrivée* est évidemment le produit d'une dérivation (*il arrive* ⇒ *arrivée*). Il correspond au type (*il respire* ⇒ *respiration*) dans notre Tableau 2. La nominalisation *après l'arrivée de ma mère* n'a donc strictement rien à voir ni avec la translation du premier degré nouveau régime ni avec la translation du second degré du type (9).

On pourrait toutefois concevoir une espèce de continuum qui va des nominalisations du type (10) aux translations du second degré du type (9) en passant par les translations du premier degré nouveau régime<sup>(12)</sup>. Ce qui nous intéresse particulièrement ici, ce sont les critères qui permettent justement de distinguer la translation du premier degré et celle du second degré. Dans les *Éléments de syntaxe structurale*, on trouve deux critères qu'on pourrait prendre en considération [chap. 164, §§ 13-14 ; chap. 239, §§ 1, 11]<sup>(13)</sup> :

- (1) la *réalisation complète* de tous les *actants* du verbe transféré ;
- (2) l'*actualisation complète* de toutes les catégories verbales (personne, temps, mode etc.), c'est-à-dire le fait qu'il s'agit d'un *verbe conjugué*.

Dans une phrase comme

(11) Il dit *être malade*.

l'actant sujet de *être* n'est pas réalisé explicitement (critère 1) et la forme verbale n'est pas conjuguée (critère 2). L'infinitif *être* représente donc une translation du premier degré et non pas une translation du second degré.

Mais malheureusement, les deux critères 1 et 2 ne sont, selon les langues, pas forcément coextensifs, comme le montre cet exemple espagnol :

(12) *Por decirlo él, todos lo creían.*

Dans cette phrase, l'infinitif subordonné (*decir*) est accompagné de tous ses actants, y compris le sujet (*él*). Le critère décisif est donc le caractère *conjugué* du verbe : nous n'avons affaire à une translation du second degré que s'il s'agit d'un verbe conjugué subordonné<sup>(14)</sup>.

Mais si nous nous basons sur le critère du verbe conjugué (2), les problèmes de la translation du second degré ne sont pas encore tous résolus. Représente-t-elle une translation au même titre que la translation du premier degré nouveau régime définie par le changement de catégorie (i) aussi bien que par le changement de fonction (ii) ?

Quant au *changement de fonction*, les deux types de translation sont comparables, à cette différence près que dans le cas de la translation du second degré, ce n'est pas le verbe à lui seul qui subit le changement de fonction, mais le verbe accompagné de ses subordonnés. Dans (9), la séquence *que tu travailles trop* a la même fonction syntaxique que *la vérité* dans :

(13) Il dit *la vérité*.

Quant au *changement de catégorie*, il suffit de se rappeler que la translation du second degré présuppose un verbe conjugué qui, par définition, ne peut subir aucun changement de catégorie sans perdre son caractère conjugué.

Les seuls critères communs aux deux degrés de translation sont donc :

- le changement de fonction (ii),
- le maintien du potentiel connexionnel inférieur (iii),
- le rôle central du verbe.

Ce qui distingue, par contre, les deux degrés de translation, c'est le caractère non conjugué vs. conjugué du verbe. Reprenons donc le problème du verbe conjugué qui caractérise la translation du second degré.

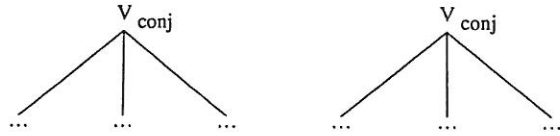
Imaginons une situation où deux mots de la même catégorie se suivent à peu de distance dans la chaîne parlée. Quelle peut être, théoriquement, leur rapport syntaxique ? En principe, il ne peut y avoir qu'un rapport de *jonction* (selon la terminologie de Tesnière) ou un rapport de *dépendance* – à moins qu'il ne s'agisse de deux verbes conjugués ! Si nous avons affaire à deux verbes conjugués comme p. ex.

(14a) ... je m'étonne ... il chante

(14b) ... Vconj ... Vconj

la situation est effectivement un peu plus compliquée. Dans ce cas, il y a d'abord la possibilité d'un rapport de *jonction* que nous laissons de côté. Il y a ensuite une possibilité toute naturelle, que l'on peut représenter comme suit :

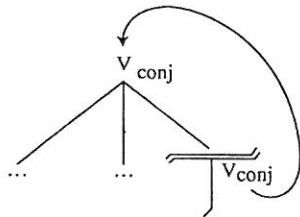
(14c)



Les deux verbes avec leurs actants, circonstants etc. appartiennent à deux *phrases distinctes*, syntaxiquement étanches, et constituent, par là-même, deux ensembles verbo-actanciels : aucun des deux verbes ne dépend de l'autre.

Il y a enfin la possibilité de l'*hypotaxe* : l'un des deux verbes *dépend* de l'autre, ou, plus précisément, l'un des deux ensembles verbo-actanciels est enchâssé dans l'autre (p. ex. *je m'étonne qu'il chante*). C'est ce passage d'un verbe conjugué à un niveau connexionnel inférieur que Tesnière appelle translation du second degré. Du point de vue *perceptif*, cette possibilité est, pour ainsi dire, la plus *spectaculaire* :

(14d)



Le récepteur a, en général, besoin d'indices supplémentaires pour saisir la relation d'hypotaxe. Dans toutes les langues, il existe un *marquage* syntaxique, souvent redondant pour signaler la translation du second degré<sup>(15)</sup>. Voici quelques exemples<sup>(16)</sup> :

(15) Je veux *qu'il vienne*.(16) *Qu'il soit* reçu, c'est certain.(17) Ich weiß, *daß* er das Buch gelesen *hat*.

Dans notre exemple (15), nous avons non moins de trois marques de la translation : la conjonction *que* ; le subjonctif *vienna* ; la postposition de la complétive. Dans l'exemple (16), il n'en reste que deux : la conjonction *que* ; le subjonctif *soit*. Dans la phrase allemande (17), l'hypotaxe est marquée trois fois : par la conjonction *daß* ; par la position finale du verbe conjugué *hat* ; par la postposition de la complétive.

Nous saisissons mieux maintenant la nature de la translation du second degré. C'est un *changement de fonction spectaculaire* du point de vue *perceptif* dans la

mesure où il concerne un verbe conjugué non susceptible d'un changement de catégorie.

Mais la translation du second degré est spectaculaire aussi du point de vue *structural*. Le caractère conjugué du verbe produit une *récurtivité* virtuelle, représentée par une flèche dans le stémma (14d). La hiérarchie syntaxique d'un verbe conjugué subordonné recommence, en principe, à zéro et ainsi de suite. Cet aspect distingue d'ailleurs fondamentalement la translation du second degré de la translation du premier degré nouveau régime.

### 3. CONCLUSION

Malgré toutes les objections qui concernent notamment la translation du premier degré ancien régime, il nous paraît possible de « sauver » le concept de translation et de trouver un dénominateur commun à la translation du premier degré nouveau régime et à la translation du second degré. Il s'agit de procédés syntaxiques à base verbale qui permettent des changements de fonction spectaculaires :

- spectaculaires puisque le potentiel connexionnel inférieur du verbe est maintenu dans les deux cas,
- spectaculaires puisqu'ils sont accompagnés d'un véritable changement de catégorie dans le cas de la translation du premier degré nouveau régime,
- spectaculaires du point de vue perceptif et structural dans le cas de la translation du second degré basée sur un verbe conjugué.

Peter Koch, FU Berlin,  
Thomas Krefeld, Université de Mayence, Allemagne

### NOTES

\* Nous remercions Michèle Däbel, Berlin, de la révision stylistique du présent article.

\*\* Les indications entre crochets renvoient aux chapitres des *Eléments de syntaxe structurale* (Tesnière 1959).

1. Qu'on pense au livre d'Alain Lemaréchal sur *Les parties du discours* (1989, p. 57-76) ou à la réinterprétation du concept de translation par Peter Wunderli (1989, p. 99-111) dont un disciple, Edeltraud Werner, a soutenu, en 1991, une Thèse d'Etat sur *Translationstheorie und Dependenzmodell* à l'université de Düsseldorf. Nous renvoyons également à la critique très pertinente de Thomas Lambert (1991), critique qui nous servira de point de départ. En approfondissant cette critique dans sa contribution au présent volume, Lambert propose une réinterprétation de la notion de connexion tandis que nous-mêmes mettons l'accent sur le problème de l'extension du concept de translation (cf. aussi Koch/Krefeld 1993). Quelque approche que l'on choisisse, une révision profonde de la théorie tesniérienne de la translation paraît inévitable.
2. Cf. Baum 1976, p. 69.
3. C'est Tesnière lui-même qui parle de « catégorie connectable » [153, §4] et d'« incompatibilités connexionnelles » [156, §6].
4. Ceci amène Krefeld (1991, p. 83) à distinguer les « catégories lexicales » des « niveaux connexionnels » correspondants.
5. « [...] s'il est vrai que certains dérivés sont des formes transférées par d'anciens procédés syntaxiques (syntagmatiques), ce sont des cas plutôt isolés. Si l'on prend la liste des dérivés cités par Tesnière à la p. 24 de son Esquisse « *donateur, facteur, donation, facture ; donataire,*

- destinataire; dortoir, réfectoire; beauté, laideur* », aucune des marques de dérivation qui apparaissent dans ces unités ne provient de translatifs purement syntaxiques aussi loin que la grammaire comparée permette de remonter » (Lemaréchal, 1989, p. 74).
6. Critère également valable pour le type (1) (cf. *la messe de dimanche DERNIER*) qui – nous l'avons vu – ne remplit cependant pas la condition (i).
  7. Type inexistant en français.
  8. A propos des traits substantivaux de l'infinitif, cf. la position – parfois trop radicale – de Tesnière [chap. 180]; cf. aussi Koch/Krefeld 1993.
  9. A propos des particularités connexionnelles de la catégorie du verbe cf. Krefeld 1991, p. 84-86, 98 *sqq.*; Koch/Krefeld 1993.
  10. C'est d'ailleurs aussi l'opinion de Wunderli (1989, p. 110) qui, à part cela, arrive à des conclusions complètement différentes des nôtres.
  11. A propos de ce concept, v. *supra* n. 4.
  12. Cf. Lehmann 1988; Lambertz 1991, p. 68-74.
  13. Ces deux critères jouent un rôle important aussi dans la typologie du « clause linkage » selon Lehmann 1988, p. 195.
  14. Il est intéressant de noter que ce critère en lui-même n'a pas de fondement dépendanciel. Par rapport à la syntaxe structurale, c'est un critère tout à fait externe (cf. Koch/Krefeld 1993, n. 42).
  15. Cf. Raible (1983) qui emprunte à Schmitt-Jensen la notion de « filet de secours » pour désigner ce marquage redondant.
  16. A propos de cas plus compliqués come la construction anglaise du type *I believed he wrote a letter*, cf. Koch/Krefeld 1993, n. 47.

<b>David Gaatone, Les actants selon Tesnière et la problématique du passif en français</b>	183
<b>Jacques Bres, L'actant : de la phrase au texte narratif</b>	191
<b>Jeanne-Marie Barbéris, L'interjection : de Tesnière à l'analyse de discours</b>	199
<b>Mary-Annick Morel, Valence et structure hiérarchique de l'énoncé oral</b>	207
<b>2.3. La translation: issue ou panacée ?</b>	<b>213</b>
<b>Jean Perrot, Sur la translation</b>	215
<b>Thomas Lambertz, Translation et dépendance</b>	221
<b>Francis Corblin, Catégories et translations en syntaxe structurale</b>	229
<b>Peter Koch, Thomas Krefeld, La translation: illusions perdues</b>	239
<b>David Alerton, La délimitation des régissants et des subordonnés chez Tesnière</b>	249
<b>3. Modélisations tesnières et typologie des langues</b>	<b>257</b>
<b>Laurent Danon-Boileau, Anaïd Donabedian, Quand une préposition devient indice d'actance : Z- en arménien classique</b>	259
<b>Michel Griffe, Théorie de la valence et construction du verbe latin</b>	269
<b>Alain Christol, Stemmas, actants et typologie linguistique</b>	277
<b>Gertrud Gréciano, Tesnière et la syntaxe allemande unifiée</b>	283
<b>Jean-Marc Gachelin, Valence et composition nominale en anglais</b>	289
<b>Vladimir Pogachnik, L'actualité des formes du duel en slovène</b>	297
<b>Pablo Kirtchuk, Actants Y atypiques</b>	301
<b>Claude Caitucoli, Tesnière et la linguistique africaine</b>	307
<b>André Twahirwa, Les tons et la translation du second degré en Kinyarwanda</b>	315
<b>Louis Guespin, Foued Laroussi, Tesnière et les racines russes à la lumière de la lexicographie arabe</b>	325
<b>Rabah Khalouch, L'incidence de l'arabe et du français sur le système phonologique du berbère (kabyle)</b>	333
<b>Amina Mettouchi, La négation dans les E.S.S. : syntaxe et énonciation</b>	341
<b>Chantal Charnet, Madiha Doss, Les espèces d'actants en arabe littéraire et en arabe dialectal égyptien</b>	349
<b>4. Tesnière: un précurseur en didactique des langues</b>	
<b>Hélène Huot, La Grammaire française pour étrangers de Lucien Tesnière</b>	357
<b>Jacques Coulardeau, Lucien Tesnière : actancialité et didactique des langues</b>	367
<b>Yves Gentilhomme, Enseignement raisonné des langues</b>	375
<b>Evelyne Bulot, Actancialité et didactique : cycle des apprentissages fondamentaux</b>	383
<b>Karen Renard, Adaptation du stemma en vue d'un EAO de langues casuelles</b>	389
<b>Etienne Pietri, La métatase et l'analyse des succès</b>	399
<b>Annexes</b>	<b>403</b>
Deux inédits de Lucien Tesnière: curriculum vitae, rapport scientifique	
Description du fonds Lucien Tesnière	
<b>Bibliographie générale</b>	<b>417</b>